



Réf. Farde e-Assemblées : 2359570

TRADUCTION**N° OJ : 249****Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020****Objet : IP/AG/YB. Modification de nom de la "Hoofdstedelijke Academie voor Muziek, Woord en Dans".**

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Considérant qu'à partir du 1er septembre 2020, "Hoofdstedelijke Academie voor Muziek, Woord en Dans" proposera des arts visuels et audiovisuels en plus de la musique, de la parole et de la danse, de sorte que le nom de l'Académie ne couvre plus entièrement la charge.

Proposition de modification :

1. "Hoofdstedelijke Academie voor Muziek, Woord en Dans" serait remplacé par "Hoofdstedelijke Kunstacademie" ;

Motivation :

Considérant qu'à partir du 1er septembre 2020, des cours d'art visuel et audiovisuel seront programmés à "Hoofdstedelijke Academie voor Muziek, Woord en Dans". Au siège de Nieuwland, des cours d'initiation à l'image pour les 6 et 7 ans et la première année des cours d'atelier d'image pour les enfants à partir de 8 ans seront programmés. Au cours de ces cours, les enfants apprennent à travailler avec de nombreux matériaux et techniques différents et découvrent l'art visuel et audiovisuel par la pratique. Année après année, ce domaine se développera en une offre à part entière ;

Considérant que "Hoofdstedelijke Academie" sera la première académie d'art de la Région de Bruxelles-Capitale (dans une académie d'art, au moins les domaines de la musique et des arts visuels sont proposés) ;

Considérant que la référence aux domaines de la musique, de la parole et de la danse dans le nom actuel est incomplète et ne couvre donc plus entièrement la charge ;

Considérant que le nouveau nom «Hoofdstedelijke Kunstacademie» est plus puissant et résume bien ce que l'Académie est devenue grâce à la vision et à la politique de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que dans un souci de transparence, de simplification et d'identification, il serait judicieux de changer le nom de "Hoofdstedelijke Academie voor Muziek, Woord en Dans" à "Hoofdstedelijke Kunstacademie" ;

Vu l'avis favorable de l'Inspectrice Pédagogique Générale,

Sur proposition du Collège de Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Approuver la modification du nom de "Hoofdstedelijke Academie voor Muziek, Woord en Dans" qui devient "Hoofdstedelijke Kunstacademie".

Annexes :

